

NET INFOS

Mardi 11 juillet 2023



Finances: installation des membres du Conseil national de la fiscalité.



Les membres du Conseil national de la fiscalité, dont les activités ont été gelées plusieurs années, ont été installés, lundi à Alger, a annoncé le ministre des Finances, Laaziz Faïd,

précisant que cet organe visait à renforcer le système fiscal et à améliorer la gestion de la fiscalité.

Lors de la cérémonie d'installation, qui s'est déroulée au siège du ministère des Finances, en présence de cadres du secteur, M. Faïd a affirmé que l'installation des 41 membres de cet organe consultatif (représentants des départements ministériels concernés par les finances et la fiscalité, représentants d'associations, unions et organisations professionnelles, représentants d'instances économiques et experts universitaires) intervenait dans le cadre du "programme du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à doter l'Algérie d'institutions fortes et pérennes qui œuvrent à la construction d'une économie forte et prospère".

Pour le ministre, la réactivation du Conseil national de la fiscalité, après la suspension de ses activités pendant plusieurs années, se veut "un nouveau jalon qui vient renforcer le processus de réforme et de modernisation de la finance publique et un espace de réflexion et d'échange de vues pour atteindre les objectifs de développement économique et accroître l'efficacité fiscale".

Il a, à ce propos, souligné son attachement à ce que cet organe jouisse d'autonomie et de crédibilité dans l'exercice de ses missions et la prise de ses décisions.

Grâce à l'expérience de ses membres, le Conseil national de la fiscalité est chargé d'évaluer le système fiscal, de donner son avis et de faire des propositions sur ses procédures et mesures, de renforcer la relation entre l'administration fiscale et ses partenaires sociaux, en les associant au développement du système fiscal, d'améliorer le climat des affaires et de renforcer la crédibilité des institutions étatiques, par la création d'un environnement garantissant une bonne répartition et une utilisation optimale des ressources financières, a soutenu le ministre.

Organe actif en matière de recherche, d'étude et d'analyse, le conseil s'emploiera, selon M. Faïd, à "publier périodiquement son bilan d'activité accompagné de recommandations et de propositions visant à améliorer et à renforcer le niveau de mobilisation des ressources financières du pays, sur la base desquelles des décisions stratégiques seront prises par les responsables du secteur".

Le conseil œuvrera, par ailleurs, à "sensibiliser les citoyens à l'importance de la fiscalité à travers l'organisation de campagnes de sensibilisation et de vulgarisation pour expliquer l'importance des impôts dans le financement des services publics et la réalisation du développement durable".

Le ministre a, en outre, fait savoir que son département ministériel, avait "entamé, via la Direction générale des impôts, l'élaboration d'un programme de modernisation de grande envergure, visant à restructurer les différents services, par la création d'organes modernes, à simplifier leurs procédures administratives et à améliorer la qualité des prestations notamment celles à distance".

Dans ce cadre, les pouvoirs publics veillent à "conférer une plus grande transparence à la gestion des deniers publics, en rendant le système fiscal plus équitable, en renforçant les mécanismes de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, en soutenant l'investissement et en accompagnant les entreprises économiques", a fait valoir M. Faïd.

De son côté, la Directrice générale des impôts, Amel Abdellatif, a souligné que le Conseil national de la fiscalité visait à discuter de toutes les problématiques relatives au système fiscal afin de créer un climat propice aux affaires et de renforcer la crédibilité des différents organes étatiques, rappelant que la réactivation du conseil avait été recommandée lors des assises nationales sur la réforme fiscale, tenues à l'été 2020.

A noter que le président et le vice-président du Conseil national de la fiscalité seront élus parmi ses 41 membres.



Faid évoque la coopération économique et financière avec les ambassadeurs d'Iran et de Belgique.

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a reçu dimanche les ambassadeurs d'Iran et de Belgique en Algérie, respectivement, Mohammad Reza Babaie et Alain Leroy, avec lesquels il a évoqué la coopération bilatérale, a indiqué le ministère dans un communiqué.

Lors de son entretien avec l'ambassadeur de la République Islamique d'Iran, le ministre a passé en revue les différentes actions initiées au titre des relations économiques et financières bilatérales, ainsi que les perspectives de coopération entre les deux pays, selon la même source.

A cet égard, les deux parties ont souligné "l'important potentiel dont dispose les deux pays, qui nécessite d'être mis à profit pour rehausser le niveau de coopération au bénéfice du développement économique des deux parties".

L'ambassadeur iranien a, dans ce cadre, souligné la nécessité d'intensifier la coopération entre les deux pays dans les domaines d'intérêts communs, notamment dans les volets économique et financier.

Il a également exprimé le souhait pour une présence plus accrue des entreprises iraniennes en Algérie et des entreprises algériennes en Iran.

De son côté, M. Faïd a affiché "la disponibilité de son département ministériel à travailler de concert avec la partie iranienne en vue d'instaurer une coopération économique bilatérale mutuellement bénéfique et hisser son niveau pour refléter l'excellence des relations politiques liant les deux pays".

A cet effet, il a été convenu d'intensifier les échanges pour explorer les opportunités et conforter le cadre juridique régissant cette coopération, ajoute-t-on.

Quant à l'entretien du ministre des Finances avec l'ambassadeur du Royaume de Belgique, les deux parties ont passé brièvement en revue l'état des relations économiques et financières bilatérales, notamment la situation des entreprises belges en Algérie.

Le ministre a abordé également avec son interlocuteur la situation économique et financière de l'Algérie, particulièrement les réformes engagées dans les domaines du foncier économique, des marchés publics et la numérisation du secteur des finances dans la perspective d'instaurer la transparence, d'améliorer le climat des affaires et d'encourager l'investissement algérien et étranger.

Enfin, les deux parties "se sont engagés à poursuivre et maintenir leurs échanges et de travailler de concert pour lever les éventuels obstacles entravant les projets de partenariat et, par conséquent, hisser le niveau des relations économiques et financières bilatérales", souligne le ministère dans le communiqué.



Le Ministre des Finances préside l'assemblée plénière du Conseil National de la Comptabilité.



Aujourd'hui, le lundi 10 juillet 2023, s'est tenue la session de l'Assemblée plénière du Conseil National de la Comptabilité (CNC), présidée par le Ministre des Finances, Monsieur Laaziz FAID, en présence des membres du conseil et des cadres du secteur des Finances. Cette

rencontre a été l'occasion de marquer le redémarrage des activités régulières de cette institution.

Conformément aux dispositions de l'article 15 du décret exécutif n° 11-24 du 27 janvier 2011, le CNC doit se réunir au moins deux fois par an, mais cette obligation est restée en suspens depuis décembre 2018, en raison de contraintes organisationnelles et de la crise sanitaire mondiale due à la pandémie de Covid-19. Cette session a permis de réaffirmer l'engagement des pouvoirs publics à respecter strictement la réglementation en vigueur et à apporter davantage de rigueur et de régularité dans le déroulement des assemblées plénières de cette institution.

Malgré les défis rencontrés pendant cette période difficile, les services du Conseil ont déployé tous leurs efforts pour faire face à la conjoncture. A ce titre Monsieur le Ministre a tenu à exprimer sa gratitude et son soutien à l'égard des membres de cette institution et s'est dit déterminé à les accompagner pour atteindre les objectifs fixés, en adoptant une nouvelle approche dans la gestion des missions et des responsabilités du Conseil, ainsi que dans la mise en œuvre de son plan d'actions.

Monsieur le Ministre a expliqué que le bilan des quatre dernières années de travail intense est positif, malgré le ralentissement causé par la crise sanitaire du Covid-19.

Il estime que ce temps a permis d'acquérir une meilleure compréhension du contexte global de la profession comptable et de prendre conscience sur certains sujets, resté en suspens jusque là. En effet, les réflexions menées ont abouti à des propositions de solutions qui ont été validées par la suite et des décisions, qui sont aujourd'hui, en voie de concrétisation. Parmi ces axes figurent notamment :

1. La poursuite de l'élaboration des référentiels comptables pour la comptabilité financière, y compris l'évaluation et la révision de la Loi 07-11 du 25 novembre 2007 portant Système Comptable Financier, ainsi que l'élaboration des plans comptables sectoriels et des Normes Algériennes d'Audit (NAA). Ces référentiels constituent une base juridique solide qui renforce le dispositif réglementaire en place.
2. La poursuite de l'assainissement de la profession comptable, en se conformant aux dispositions de la Loi n° 10-01 du 29 juin 2010 concernant les professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé. Des mécanismes seront également mis en place pour lutter contre l'exercice illégal de la profession.
3. L'ouverture proche de l'Institut d'Enseignement Spécialisé de la Profession Comptable (IESPC), situé à l'Ecole Nationale du Trésor à Tipaza. Cette initiative permettra de former les professionnels dans le nouveau contexte budgétaire et comptable, en mettant l'accent sur la convergence des métiers et l'approche managériale publique. Elle contribuera également à la création d'un pôle d'excellence au service de l'économie nationale.
4. La réactivation du dossier de l'évaluation et de la révision de la Loi n° 10-01 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé à travers la création d'un groupe de travail qui aura pour mission principale d'examiner les textes de loi restés en suspend et de préparer une mouture de loi et de ces textes d'application amendés. 5. L'ouverture des inscriptions au stage réglementaire de "comptable agréé" et le lancement de l'opération de préinscription en ligne via le site Web du Conseil National de la Comptabilité.

Cette démarche s'inscrit dans la numérisation des services du Conseil, en accord avec les orientations du Président de la République visant à moderniser le secteur des Finances.

6. La rénovation du site Web du Conseil National de la Comptabilité pour le rendre plus attractif, d'optimiser sa structure et d'actualiser ses fonctionnalités, dans le but d'offrir une valeur ajoutée aux services rendus par l'administration au profit des citoyens.

7. La poursuite de l'organisation de l'examen à titre transitoire pour l'obtention du diplôme d'expert-comptable jusqu'à 2025, en collaboration avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et l'Ordre National des Experts-Comptables.

A la fin de son discours Monsieur le ministre a affirmé que le Conseil National de la Comptabilité est déterminé à construire une base solide pour asseoir toutes les réformes liées à la comptabilité financière, à renforcer la profession comptable grâce aux efforts de tous les acteurs et à relever les défis qui se présentent, tout en restant convaincu que, grâce à une collaboration étroite et à un travail commun, nous atteindrons nos objectifs et nous positionnerons la profession comptable algérienne au niveau des standards internationaux.



Sonatrach: 21 milliards de dollars de chiffre d'affaires à l'exportation en 5 mois.

La compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach a réalisé un chiffre d'affaires à l'exportation, entre janvier à fin mai 2023, de 21 milliards de dollars, selon un bilan sur les réalisations du groupe rendu public lundi.

La production commercialisée à fin mai 2023 a atteint 68 millions de tonnes équivalents pétrole (TEP) (+2%), dont 38 millions de tonnes ont été exportées, (contre 67 millions de TEP de ventes dont 37 millions de TEP exportées durant la même période 2022), est-il précisé dans le même bilan présenté par le Directeur Gestion de la performance/SPE à Sonatrach, Boutaleb Mohamed Rochdi, en présence du PDG du groupe, Toufik Hakkar.

Quant à la production primaire d'hydrocarbures, elle a atteint 80 millions de TEP à fin mai 2023, en hausse également de 2% par rapport aux réalisations à fin mai 2022 (79 millions), selon le même bilan.

Une exportation de 170.000 tonnes d'essence a été également concrétisée durant cette période, est-il précisé dans le bilan qui met en avant "la satisfaction de la totalité de la demande du marché national en matière de carburants sans recours aux importations pour la troisième année consécutive".

Selon Sonatrach, seuls le MTBE et l'Ethylène ont été importés en 2023.

Revenant sur les réalisations de 2022, le bilan fait état d'un chiffre d'affaires à l'exportation de 60 milliards de dollars, pour un volume exporté de 91,6 millions de TEP, contre des ventes de 66,7 millions de TEP sur le marché national.

La production primaire s'est quant à elle élevée à 189,6 millions de TEP en 2022.

-- 8 nouvelles découvertes réalisées et plusieurs accords signés -- Durant les 5 premiers mois 2023, Sonatrach a réalisé 8 nouvelles découvertes d'hydrocarbures, dont 7 en effort propre.

En outre, la compagnie a signé durant la même période des contrats d'exploration et de production, notamment le 4ème contrat sous l'égide de la nouvelle loi relative aux hydrocarbures (19-13), avec PERTAMINA et REPSOL sur le périmètre contractuel de Menzel Ledjmat Nord.

Le groupe Sonatrach a procédé également à la signature de deux accords stratégiques avec le groupe italien ENI portant sur l'augmentation des approvisionnements en gaz et la réduction des émissions. Un protocole d'accord pour le renforcement de la coopération avec la société brésilienne (WEG S.A) ainsi qu'un mémorandum d'entente avec la société chinoise CC7 portant sur l'élaboration des études de faisabilité d'un complexe pétrochimique de vapocraquage de charge mixte ont été également signés.

La compagnie nationale des hydrocarbures a signé en outre un protocole d'accord avec la société nationale ougandaise du pétrole pour renforcer la coopération dans le domaine des hydrocarbures et un contrat avec le groupe Wanhua Chemical pour l'approvisionnement en GPL.

En matière de réception et de mise en service des projets durant la même période, le bilan présenté a cité le gisement gazier du Sud Ouest de Hassi Tidjerane, Tinerkouk et Hassi Ba Hamou.

Pour ce qui est du lancement de projets, le bilan évoque notamment le projet de transport par canalisation consistant en la réhabilitation CNDG et CDHL ainsi que et le complexe pétrochimique PDH/PP Arzew.

Avec les ambassadeurs d'Iran et de Belgique: Faïd évoque la coopération économique et financière.



Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a reçu dimanche les ambassadeurs d'Iran et de Belgique en Algérie, respectivement Mohammad Reza Babaie et Alain Leroy, avec lesquels il a évoqué la coopération bilatérale, a indiqué le ministère dans un communiqué.

Lors de son entretien avec l'ambassadeur de la République islamique d'Iran, le ministre a passé en revue les différentes actions initiées au titre des relations économiques et financières bilatérales, ainsi que les perspectives de coopération entre les deux pays, selon la même source. A cet égard, les deux parties ont souligné «l'important potentiel dont dispose les deux pays, qui nécessite d'être mis à profit pour rehausser le niveau de coopération au bénéfice du développement économique des deux parties». L'ambassadeur iranien a, dans ce cadre, souligné la nécessité d'intensifier la coopération entre les deux pays dans les domaines d'intérêts communs, notamment dans les volets économique et financier. Il a également exprimé le souhait pour une présence plus accrue des entreprises iraniennes en Algérie et des entreprises algériennes en Iran. De son côté, M. Faïd a affiché «la disponibilité de son département ministériel à travailler de concert avec la partie iranienne, en vue d'instaurer une coopération économique bilatérale mutuellement bénéfique et hisser son niveau pour refléter l'excellence des relations politiques liant les deux pays». A cet effet, il a été convenu d'intensifier les échanges pour explorer les opportunités et conforter le cadre juridique régissant cette coopération, ajoute-t-on.

Quant à l'entretien du ministre des Finances avec l'ambassadeur du Royaume de Belgique, les deux parties ont passé brièvement en revue l'état des relations économiques et financières bilatérales, notamment la situation des entreprises belges en Algérie.

Le ministre a abordé également avec son interlocuteur la situation économique et financière de l'Algérie, particulièrement les réformes engagées dans les domaines du foncier économique, des marchés publics et la numérisation du secteur des Finances dans la perspective d'instaurer la transparence, d'améliorer le climat des affaires et d'encourager l'investissement algérien et étranger. Enfin, les deux parties «se sont engagés à poursuivre et maintenir leurs échanges et de travailler de concert pour lever les éventuels obstacles entravant les projets de partenariat et, par conséquent, hisser le niveau des relations économiques et financières bilatérales», souligne le ministère dans le communiqué.



Finances: installation des membres du Conseil national de la fiscalité.



Les membres du Conseil national de la fiscalité, dont les activités ont été gelées plusieurs années, ont été installés, lundi à Alger, a annoncé le ministre des Finances, Laaziz Faid, précisant que cet organe visait à renforcer le système fiscal et à améliorer la gestion de la fiscalité.

Lors de la cérémonie d'installation, qui s'est déroulée au siège du ministère des Finances, en présence de cadres du secteur, M. Faid a affirmé que l'installation des 41 membres de cet organe consultatif (représentants des départements ministériels

concernés par les finances et la fiscalité, représentants d'associations, unions et organisations professionnelles, représentants d'instances économiques et experts universitaires) intervenait dans le cadre du « programme du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à doter l'Algérie d'institutions fortes et pérennes qui œuvrent à la construction d'une économie forte et prospère ».

Pour le ministre, la réactivation du Conseil national de la fiscalité, après la suspension de ses activités pendant plusieurs années, se veut « un nouveau jalon qui vient renforcer le processus de réforme et de modernisation de la finance publique et un espace de réflexion et d'échange de vues pour atteindre les objectifs de développement économique et accroître l'efficacité fiscale ».

Il a, à ce propos, souligné son attachement à ce que cet organe jouisse d'autonomie et de crédibilité dans l'exercice de ses missions et la prise de ses décisions.

Grâce à l'expérience de ses membres, le Conseil national de la fiscalité est chargé d'évaluer le système fiscal, de donner son avis et de faire des propositions sur ses procédures et mesures, de renforcer la relation entre l'administration fiscale et ses partenaires sociaux, en les associant au développement du système fiscal, d'améliorer le climat des affaires et de renforcer la crédibilité des institutions étatiques, par la création d'un environnement garantissant une bonne répartition et une utilisation optimale des ressources financières, a soutenu le ministre.

Organe actif en matière de recherche, d'étude et d'analyse, le conseil s'emploiera, selon M. Faïd, à « publier périodiquement son bilan d'activité accompagné de recommandations et de propositions visant à améliorer et à renforcer le niveau de mobilisation des ressources financières du pays, sur la base desquelles des décisions stratégiques seront prises par les responsables du secteur ».

Le conseil œuvrera, par ailleurs, à « sensibiliser les citoyens à l'importance de la fiscalité à travers l'organisation de campagnes de sensibilisation et de vulgarisation pour expliquer l'importance des impôts dans le financement des services publics et la réalisation du développement durable ».

Le ministre a, en outre, fait savoir que son département ministériel, avait « entamé, via la Direction générale des impôts, l'élaboration d'un programme de modernisation de grande envergure, visant à restructurer les différents services, par la création d'organes modernes, à simplifier leurs procédures administratives et à améliorer la qualité des prestations notamment celles à distance ».

Dans ce cadre, les pouvoirs publics veillent à « conférer une plus grande transparence à la gestion des deniers publics, en rendant le système fiscal plus équitable, en renforçant les mécanismes de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, en soutenant l'investissement et en accompagnant les entreprises économiques », a fait valoir M. Faïd.

De son côté, la Directrice générale des impôts, Amel Abdellatif, a souligné que le Conseil national de la fiscalité visait à discuter de toutes les problématiques relatives au système fiscal afin de créer un climat propice aux affaires et de renforcer la crédibilité des différents organes

étatiques, rappelant que la réactivation du conseil avait été recommandée lors des assises nationales sur la réforme fiscale, tenues à l'été 2020.

A noter que le président et le vice-président du Conseil national de la fiscalité seront élus parmi ses 41 membres.



Faid évoque la coopération économique et financière avec les ambassadeurs d'Iran et de Belgique.

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a reçu dimanche les ambassadeurs d'Iran et de Belgique en Algérie, respectivement, Mohammad Reza Babaie et Alain Leroy, avec lesquels il a évoqué la coopération bilatérale, a indiqué le ministère dans un communiqué.

Lors de son entretien avec l'ambassadeur de la République Islamique d'Iran, le ministre a passé en revue les différentes actions initiées au titre des relations économiques et financières bilatérales, ainsi que les perspectives de coopération entre les deux pays, selon la même source.

A cet égard, les deux parties ont souligné « l'important potentiel dont dispose les deux pays, qui nécessite d'être mis à profit pour rehausser le niveau de coopération au bénéfice du développement économique des deux parties ».

L'ambassadeur iranien a, dans ce cadre, souligné la nécessité d'intensifier la coopération entre les deux pays dans les domaines d'intérêts communs, notamment dans les volets économique et financier.

Il a également exprimé le souhait pour une présence plus accrue des entreprises iraniennes en Algérie et des entreprises algériennes en Iran.

De son côté, M. Faïd a affiché « la disponibilité de son département ministériel à travailler de concert avec la partie iranienne en vue d'instaurer une coopération économique bilatérale mutuellement bénéfique et hisser son niveau pour refléter l'excellence des relations politiques liant les deux pays ».

A cet effet, il a été convenu d'intensifier les échanges pour explorer les opportunités et conforter le cadre juridique régissant cette coopération, ajoute-t-on.

Quant à l'entretien du ministre des Finances avec l'ambassadeur du Royaume de Belgique, les deux parties ont passé brièvement en revue l'état des relations économiques et financières bilatérales, notamment la situation des entreprises belges en Algérie.

Le ministre a abordé également avec son interlocuteur la situation économique et financière de l'Algérie, particulièrement les réformes engagées dans les domaines du foncier économique, des marchés publics et la numérisation du secteur des finances dans la perspective d'instaurer la transparence, d'améliorer le climat des affaires et d'encourager l'investissement algérien et étranger.

Enfin, les deux parties « se sont engagés à poursuivre et maintenir leurs échanges et de travailler de concert pour lever les éventuels obstacles entravant les projets de partenariat et, par conséquent, hisser le niveau des relations économiques et financières bilatérales », souligne le ministère dans le communiqué.



Zone de libre-échange continentale africaine : Deux phases adoptées et une troisième en cours de discussion.

Au nombre de trois, les phases de négociations menées par l'Algérie dans le cadre de la mise en œuvre de la Zlecaf ont été dévoilées par Mme Mokhtari, représentante du ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, lors du séminaire organisé hier par le CNESE et consacré à cette zone de libre-échange de dimension continentale.

La première phase des négociations a porté sur le protocole du commerce des marchandises et celui des services, ainsi que sur les règles et procédures relatives au règlement des différends. La seconde phase a été consacrée aux protocoles des investissements, de la politique de la concurrence et de la propriété intellectuelle. Ces deux phases ont été finalisées et leurs conclusions adoptées, a expliqué la même intervenante, ajoutant que la troisième phase traitant du commerce électronique et du protocole concernant les jeunes dans le commerce est toujours en cours de négociation.

Cinq ateliers de réflexion

Les travaux du séminaire initié par le CNESE et dont le thème a porté sur la Zone de libre-échange africaine (Zlecaf) ont été marqués par l'organisation de cinq ateliers

ayant pour objectif d'approfondir la réflexion et la concertation entre les participants. Le premier atelier a traité du commerce des services intra-africains et de l'identification des enjeux et des opportunités pour l'Algérie. Le second a été consacré aux règles d'origine et les concessions tarifaires. Le troisième atelier a examiné l'intégration des chaînes de valeur régionale, le quatrième s'est concentré sur les aspects de la normalisation et du positionnement des produits algériens sur le marché africain et, enfin, le cinquième atelier s'est penché sur les infrastructures et la logistique pour l'export.



21 milliards de dollars de CA à l'exportation en 5 mois : La belle performance de Sonatrach.

Le groupe Sonatrach a présenté, hier en conférence de presse, son bilan pour 2022 et les cinq premiers mois de l'année en cours. La compagnie nationale des hydrocarbures, annonce M. Boutaleb Mohamed Rochdi, directeur de la gestion de la performance, a réalisé un chiffre d'affaires à l'exportation, à fin mai 2023, de 21 milliards de dollars. La production commercialisée, elle, a atteint 68 millions de tonnes équivalents pétrole (TEP), dont 38 millions de tonnes ont été exportées, en hausse de 2% par rapport à la même période de 2022. Quant à la production primaire d'hydrocarbures, elle a atteint 80 millions de TEP, en hausse également de 2% par rapport aux réalisations à fin mai 2022 (79 millions), selon le même bilan. La répartition par produit précise que le gaz occupe 66%, suivi du pétrole (24%). Le bilan fait ressortir que seuls le MTBE et l'Éthylène qui ont été importés en 2023, avec une performance de satisfaction de la totalité de la demande du marché national sans recours aux importations de carburants pour la 3e année consécutive. La valeur des importations a connu une baisse significative de 32%. D'autre part, M. Rochdi précise qu'à fin 2023, Sonatrach a engagé des contrats d'exploration-production, avec la signature du 4e contrat sous l'égide de la loi 19-13 avec Pertamina et Repsol, ainsi que 8 nouvelles découvertes en hydrocarbures, dont 7 en effort propre. Sur la transformation des hydrocarbures, le même responsable indique que Sonatrach mise toujours sur la satisfaction des besoins du marché national, la création de la valeur et la contribution au développement du tissu industriel national. Des projets de raffinage, de pétrochimie et de liquéfaction sont engagés. Dans le cadre de sa stratégie, Sonatrach, annonce M. Rochdi, compte atténuer les émissions de gaz à effet de serre avec une réduction du torchage à moins de 1% et zéro torchage de routine à horizon 2030, ainsi que la réduction des émissions fugitives de méthane.

Au chapitre séquestration naturelle et technologique de carbone, un programme de projets forestiers est en cours d'élaboration avec la Direction générale des forêts. S'y ajoute, selon le bilan, une maturation en cours de projets-pilotes dans l'hydrogène et le bio-fuel. Par ailleurs, le bilan indique que le chiffre d'affaires à l'export était de 59.8 milliards, en augmentation de 69% par rapport à 2021, suite à la hausse des prix des produits et des exportations des produits liquides. Aussi, durant 2022, Sonatrach a réussi 84% de ses contrats avec des entreprises de droit algérien pour un montant global de plus de 8.5 milliards de dollars. La production commercialisée a été marquée par une augmentation des volumes d'exportation du pétrole brut, produits raffinés et GPL. Aussi, une hausse de 4% de la consommation du marché national a été enregistrée par rapport à 2021. L'autre fait marquant de 2022 est que 73% des investissements ont été consentis en dinars.



Finances: Les membres du Conseil national de la fiscalité installés.



Les membres du Conseil national de la fiscalité, dont les activités ont été gelées plusieurs années, ont été installés, ce lundi à Alger par le ministre des Finances, Laaziz Faïd,

Pour le premier responsable du secteur, l'installation des 41 membres de cet organe consultatif (représentants des départements ministériels concernés par les finances et la fiscalité, représentants d'associations, unions et organisations professionnelles, représentants d'instances économiques et experts universitaires) intervenait dans le

cadre du «programme du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à doter l'Algérie d'institutions fortes et pérennes qui œuvrent à la construction d'une économie forte et prospère».

La réactivation du Conseil national de la fiscalité, après la suspension de ses activités pendant plusieurs années, se veut en effet, «un nouveau jalon qui vient renforcer le processus de réforme et de modernisation de la finance publique et un espace de réflexion et d'échange de vues pour atteindre les objectifs de développement économique et accroître l'efficacité fiscale».

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a, à ce propos, souligné lors de la cérémonie d'installation, qui s'est déroulée au siège du ministère, en présence de cadres du secteur, son attachement à ce que cet organe jouisse d'autonomie et de crédibilité dans l'exercice de ses missions et la prise de ses décisions.

Grâce à l'expérience de ses membres, le Conseil national de la fiscalité est chargé d'évaluer le système fiscal, de donner son avis et de faire des propositions sur ses procédures et mesures, de renforcer la relation entre l'administration fiscale et ses partenaires sociaux, en les associant au développement du système fiscal, d'améliorer le climat des affaires et de renforcer la crédibilité des institutions étatiques, par la création d'un environnement garantissant une bonne répartition et une utilisation optimale des ressources financières, a soutenu le ministre.

Organe actif en matière de recherche, d'étude et d'analyse, le conseil s'emploiera, selon M. Faïd, à «publier périodiquement son bilan d'activité accompagné de recommandations et de propositions visant à améliorer et à renforcer le niveau de mobilisation des ressources financières du pays, sur la base desquelles des décisions stratégiques seront prises par les responsables du secteur».

Le conseil œuvrera, par ailleurs, à «sensibiliser les citoyens à l'importance de la fiscalité à travers l'organisation de campagnes de sensibilisation et de vulgarisation pour expliquer l'importance des impôts dans le financement des services publics et la réalisation du développement durable».

Le ministre a, en outre, fait savoir que son département ministériel, avait «entamé, via la Direction générale des impôts, l'élaboration d'un programme de modernisation de grande envergure, visant à restructurer les différents services, par la création d'organes modernes, à simplifier leurs procédures administratives et à améliorer la qualité des prestations notamment celles à distance».

Dans ce cadre, les pouvoirs publics veillent à «conférer une plus grande transparence à la gestion des deniers publics, en rendant le système fiscal plus équitable, en renforçant les mécanismes de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, en soutenant

l'investissement et en accompagnant les entreprises économiques», a fait valoir M. Faïd.

De son côté, la Directrice générale des impôts, Amel Abdellatif, a souligné que le Conseil national de la fiscalité visait à discuter de toutes les problématiques relatives au système fiscal afin de créer un climat propice aux affaires et de renforcer la crédibilité des différents organes étatiques, rappelant que la réactivation du conseil avait été recommandée lors des assises nationales sur la réforme fiscale, tenues à l'été 2020.

A noter que le président et le vice-président du Conseil national de la fiscalité seront élus parmi ses 41 membres.

L'ALGERIE

Aujourd'hui

Le conseil national de la fiscalité réactivé après un gel de plusieurs années

Après une suspension de ses activités pendant plusieurs années, le Conseil national de la fiscalité est désormais réactivé et ses membres ont été installés, ce lundi.

Lors de la cérémonie d'installation des 41 membres de ce Conseil, le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a précisé que cet organe consultatif visait à renforcer le système fiscal et à améliorer la gestion de la fiscalité.

Le ministre a ajouté que la réactivation du Conseil intervenait dans le cadre du « programme du président de la République visant à doter l'Algérie d'institutions fortes et pérennes qui œuvrent à la construction d'une économie forte et prospère ».

Il a également expliqué que cet organe se veut « un nouveau jalon qui vient renforcer le processus de réforme et de modernisation de la finance publique et un espace de réflexion et d'échange de vues pour atteindre les objectifs de développement économique et accroître l'efficacité fiscale ».

Il a, à ce propos, souligné son attachement à ce que cet organe jouisse d'autonomie et de crédibilité dans l'exercice de ses missions et la prise de ses décisions.

Le Conseil est chargé, a détaillé le ministre, d'évaluer le système fiscal, de donner son avis et de faire des propositions sur ses procédures et mesures, de renforcer la relation entre l'administration fiscale et ses partenaires sociaux, en les associant au développement du système fiscal.

Il a également pour mission d'œuvrer à améliorer le climat des affaires et de renforcer la crédibilité des institutions étatiques, par la création d'un environnement garantissant une bonne répartition et une utilisation optimale des ressources financières.

Entre autres missions, le Conseil est chargé aussi d'émettre des recommandations et des propositions visant à améliorer et à renforcer le niveau de mobilisation des ressources financières du pays, sur la base desquelles des décisions stratégiques seront prises par les responsables du secteur ».

DZAIR

SCOOP

Finances : installation des membres du Conseil Fiscal National

Les membres du Conseil national des finances, dont les activités sont gelées depuis plusieurs années, ont été installés lundi à Alger, a annoncé le ministre des Finances, Laaziz Faïd, précisant que cette instance vise à renforcer le système fiscal et à améliorer la gestion budgétaire.

Au cours de la cérémonie d'installation, qui s'est déroulée au siège du ministère des Finances, en présence des directeurs du secteur, M. Faïd a indiqué que l'installation des 41 membres de cet organe consultatif (représentants des départements ministériels concernés par des finances et de la fiscalité, des représentants des associations, des syndicats et des organisations professionnelles, des représentants des instances économiques et des experts académiques) sont intervenus dans le cadre du « programme du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à doter l'Algérie d'une force et d'une des institutions durables qui travaillent à bâtir une économie forte et prospère ».

Pour le ministre, la réactivation du Conseil national des finances, après avoir suspendu son activité pendant plusieurs années, se veut « une nouvelle étape qui renforce le processus de réforme et de modernisation des finances publiques et un espace de réflexion et d'échanges pour atteindre les objectifs de développement économique et d'amélioration de l'efficacité fiscale ».

A cet égard, il a souligné son attachement à faire en sorte que cette instance jouisse d'une autonomie et d'une crédibilité dans l'exercice de ses missions et sa prise de décision.

Du fait de l'expérience de ses membres, le Conseil national des finances est chargé d'évaluer le système fiscal, de donner son avis et de faire des propositions sur ses

procédures et mesures, de renforcer les relations entre l'administration fiscale et ses partenaires sociaux, en les associant au développement du système fiscal, d'améliorer le climat des affaires et de renforcer la crédibilité des institutions de l'Etat, en créant un environnement garantissant une bonne répartition et une utilisation optimale des ressources financières, a affirmé le ministre.

Instance active en matière de recherche, d'étude et d'analyse, le conseil travaillera, selon M. Faïd, à « la publication périodique de son rapport d'activité accompagné de recommandations et de propositions visant à améliorer et à renforcer le niveau de mobilisation de la population du pays ». ressources financières, sur la base desquelles les décisions stratégiques seront prises par les responsables de secteur ».

Le Conseil s'emploiera également à « sensibiliser les citoyens à l'importance de la fiscalité en organisant des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation pour expliquer l'importance de la fiscalité dans le financement des services publics et la réalisation du développement durable ».

Le Ministre a également indiqué que son département ministériel « a engagé, à travers la Direction Générale des Impôts, l'élaboration d'un programme de modernisation d'envergure, qui vise à restructurer divers services, en créant des organes modernes, à simplifier les procédures administratives et à les améliorer. la qualité des services, notamment ceux à distance ».

Dans ce cadre, les pouvoirs publics veillent à « donner une plus grande transparence dans la gestion des deniers publics, par l'équité du système fiscal, en renforçant les dispositifs de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, en soutenant les investissements et en soutenant les entreprises économiques ». dit Faïd.

Pour sa part, la Directrice Générale des Impôts, Amel Abdellatif, a souligné que le Conseil National des Fiscalités a pour objectif de débattre de toutes les questions liées au système fiscal afin de créer un climat propice aux affaires et de renforcer la crédibilité des différentes instances. , rappelant que la réactivation du conseil avait été préconisée lors des assises nationales sur la réforme fiscale, tenues à l'été 2020.

A noter que le président et le vice-président du Conseil fiscal national seront élus parmi ses 41 membres.

Faïd : «Notre objectif est d'avoir un système de fiscalité solide pour bâtir une économie forte».



Le ministre des Finances, Laaziz Faïd a procédé, aujourd'hui, lundi, à l'installation des membres du Conseil national de la fiscalité après un gel de ses activités pendant plusieurs années.

Lors de la cérémonie d'installation, qui s'est déroulée au siège du ministère des Finances en présence des cadres du secteur, Faïd a affirmé que «cet organe consultatif est composé de 41 membres issus des représentants des départements ministériels liés à l'activité du secteur financier et fiscal et des représentants d'associations, de fédérations, d'organisations professionnelles et d'organismes économiques et d'experts universitaires».

Et de poursuivre : «L'installation des membres de ce conseil entre dans le cadre de l'application des directives du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, dont l'objectif est de permettre à l'Algérie de disposer d'un système solide et durable afin de bâtir une économie forte et prospère.»

Le ministre a estimé que «la mise en service et la réinstallation des membres de ce conseil après un gel de ses activités pendant plusieurs années est une pierre angulaire pour soutenir la voie de la réforme et de la modernisation des finances publiques, atteindre les objectifs de

développement économique et améliorer l'efficacité fiscale». Evoquant les objectifs de ce Conseil, Faïd a indiqué qu'«il a pour mission d'évaluer le système fiscal, de proposer et d'émettre des avis sur ses procédures et mesures, de consolider la relation de l'administration fiscale avec ses partenaires sociaux et de les impliquer dans la recherche et le développement du système fiscal et d'améliorer le climat des affaires et le renforcement de la crédibilité des institutions de l'Etat en assurant un environnement équitable et stable qui garantit la distribution et l'utilisation de ressources financières efficaces».

En plus d'être un organe actif dans le domaine de la recherche, de l'étude et de l'analyse, le conseil s'emploiera, selon Faïd, «à publier, de façon régulière, le résultat de ses travaux, qui sont couronnés de recommandations et des propositions visant à améliorer et à renforcer le niveau de mobilisation des ressources financières du pays sur la base desquelles des décisions stratégiques seront prises par les responsables du secteur». Côté sensibilisation, le conseil s'attellera «à éduquer les citoyens sur l'importance de la collecte des impôts en organisant des campagnes de sensibilisation et d'éducation pour clarifier l'importance des impôts dans le financement des services publics et la réalisation du développement durable», a-t-il ajouté. Le ministre a précisé aussi que son «département ministériel, à travers la Direction générale des Impôts, s'est engagé dans la réalisation d'un vaste programme de modernisation visant à restructurer les différents départements à travers la création d'organismes modernes, à simplifier leurs procédures administratives et à améliorer la qualité des services rendus, notamment ceux liés aux services à distance».

«En conséquence, les pouvoirs publics s'emploient à donner plus de transparence dans la gestion des deniers publics en rendant le système fiscal plus juste et équitable, en renforçant les mécanismes de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et en soutenant l'investissement et en accompagnant les institutions économiques», a souligné Faïd. Pour sa part, Amel Abdellatif, nommée directrice générale des Impôts, a indiqué que «la mise en place de ce Conseil national des impôts est l'un des résultats des sessions nationales sur la réforme fiscale qui se sont tenues à l'été 2020 car il vise à discuter tous les problèmes soulevés dans le système fiscal afin de créer un climat propice aux affaires et redonner de la crédibilité aux différents organes de l'Etat».



Domiciliation bancaire

La BNA passe à la vitesse supérieure

De grandes facilitations sont offertes aux exportateurs.

Étape «clé» des opérations d'importation et d'exportation, la domiciliation bancaire a connu une évolution inédite, ces dernières années, sous l'effet des réformes bancaires et monétaires. Longtemps considérée comme le noeud gordien du processus dédié au commerce international, elle passe d'obstacle administratif à outil de facilitation à l'investissement, pour appuyer et confirmer l'émergence de la nouvelle politique économique. Dans cette optique, le directeur général de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), Mohamed Lamine Lebbou, a indiqué que «la BNA offrait de grandes facilitations pour les exportateurs, notamment en

matière de procédures de domiciliation bancaire. Nous avons effectué des opérations relatives aux transactions commerciales internationales, et nous avons offert de grandes facilitations aux exportateurs pour leur permettre de se procurer le document de domiciliation propre à l'opération d'exportation». Un déverrouillage de taille, synonyme d'un gain de temps et d'efficacité considérable, pour les opérateurs économiques. Des atouts de crédibilité, d'attractivité, et surtout de compétitivité dans une conjoncture où l'économie nationale affiche de réelles avancées en besoin de valorisation. Pour ce faire, tout le processus sera appuyé par des produits bancaires, qui conféreront aux opérateurs une force de négociation et une position forte sur les marchés internationaux, tels que, le «E-Trade», le «Swift», et les services de la plate- forme électronique tel que le crédit documentaire, de remise documentaire, de transfert libre et de garanties internationales. À cela s' ajoute, le tissu de représentations des banques algériennes publiques à l'étranger, établi en un temps record, visant à développer une visibilité et une présence conséquente, reflétant l'importance du travail de déploiement effectué dans le cadre des réformes. Autrement dit, l'évolution économique enregistrée, vise à la mise en place de nouveaux paradigmes de gestion et de fonctionnement, aboutissent aujourd'hui à une phase de confirmation. Cette dernière s'articule autour de l'impératif de donner aux opérateurs algériens, la capacité de réagir aux fluctuations, et développement des marchés internationaux au même titre que leurs concurrents. C'est dans cet ordre d'idées que M.Lebbou a estimé que «ces procédures permettent aux exportateurs algériens d'avoir des informations sur les marchés internationaux, notamment dans les pays où les banques algériennes sont présentes, mais aussi leur permettre de faire la promotion de leurs produits rapidement et garantir leurs revenus ». D'où l'importance des actions menées dans le but d'élargir le champ d'action de la banque à l'étranger et qui ont abouti à l'accréditation des agences de la BNA en France, en Mauritanie et récemment au Sénégal. C'est donc à travers une vision économique globale, que s'imbriquent de façon complémentaire, les mesures de facilitations de délivrance de la domiciliation bancaire et les efforts pour développer une réelle politique de déploiement. L'objectif étant de permettre à l'économie nationale, notamment le système bancaire, d'avoir un réel ancrage sur la scène économique régionale et internationale. Dans ce sens, le DG a indiqué que «les procédures adoptées par la Banque sont à même de faciliter les opérations du commerce international pour les opérateurs économiques, notamment par le biais des correspondants bancaires qui se trouvent dans les quatre coins du monde. Les opérations commerciales de la BNA étant acceptées auprès de toutes les banques internationales, avec lesquelles elle travaille d'une façon souple et claire, conformément aux standards internationaux en vigueur».



Réforme et modernisation de la finance publique : Le Conseil national de la fiscalité installé.

Les membres du Conseil national de la fiscalité, dont les activités ont été gelées plusieurs années, ont été installés, ce lundi , à Alger, a annoncé le ministre des Finances, Laâziz Faïd, précisant que cet organe vise à renforcer le système fiscal et améliorer la gestion de la fiscalité.

Cet organe consultatif est composé de 41 membres qui sont des représentants des départements ministériels concernés par les finances et la fiscalité, à savoir associations, unions et organisations professionnelles, instances économiques et experts universitaires. Le président et le vice-président du Conseil national de la fiscalité seront élus parmi ses 41 membres.

La mise en place de cette instance intervient dans le cadre du « programme du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à doter l'Algérie d'institutions fortes et pérennes qui œuvrent à la construction d'une économie forte et prospère », a indiqué M. Faïd, lors de la cérémonie d'installation, qui s'est déroulée au siège du ministère des Finances, en présence de cadres du secteur.

Pour le ministre, la réactivation du Conseil national de la fiscalité, après la suspension de ses activités pendant plusieurs années, se veut « un nouveau jalon qui vient renforcer le processus de réforme et de modernisation de la finance publique et un espace de réflexion et d'échange de vues pour atteindre les objectifs de développement économique et accroître l'efficacité fiscale ».

Il a, à ce propos, souligné son attachement à ce que cet organe jouisse d'autonomie et de crédibilité dans l'exercice de ses missions et la prise de ses décisions. Grâce à l'expérience de ses membres, le Conseil national de la fiscalité est chargé d'évaluer le système fiscal, de donner son avis et de faire des propositions sur ses procédures et mesures, de renforcer la relation entre l'administration fiscale et ses partenaires sociaux, en les associant au développement du système fiscal, d'améliorer le climat des affaires et de renforcer la crédibilité des institutions étatiques, par la création d'un environnement garantissant une bonne répartition et une utilisation optimale des ressources financières, a soutenu le ministre.

Organe actif en matière de recherche, d'étude et d'analyse, le conseil va s'employer, selon M. Faïd, à « publier périodiquement son bilan d'activité accompagné de recommandations et de propositions visant à améliorer et à renforcer le niveau de mobilisation des ressources financières du pays, sur la base desquelles des décisions stratégiques seront prises par les responsables du secteur ».

Il œuvrera, par ailleurs, à « sensibiliser les citoyens à l'importance de la fiscalité à travers l'organisation de campagnes de sensibilisation et de vulgarisation pour expliquer l'importance des impôts dans le financement des services publics et la réalisation du développement durable ».

Le ministre a, en outre, fait savoir que son département ministériel, avait « entamé, via la Direction générale des impôts, l'élaboration d'un programme de modernisation de grande envergure, visant à restructurer les différents services, par la création d'organes modernes, à simplifier leurs procédures administratives et à améliorer la qualité des prestations notamment celles à distance ».

Dans ce cadre, les pouvoirs publics veillent à « conférer une plus grande transparence à la gestion des deniers publics, en rendant le système fiscal plus équitable, en

renforçant les mécanismes de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, en soutenant l'investissement et en accompagnant les entreprises économiques », a fait valoir M. Faid.

De son côté, la Directrice générale des impôts, Amel Abdellatif, a souligné que le Conseil national de la fiscalité visait à discuter de toutes les problématiques relatives au système fiscal, afin de créer un climat propice aux affaires et de renforcer la crédibilité des différents organes étatiques, rappelant que la réactivation du conseil avait été recommandée lors des assises nationales sur la réforme fiscale, tenues à l'été 2020.



Faid reçoit les ambassadeurs d'Iran et de Belgique : Vers le renforcement de la coopération économique et financière.

Le développement des relations économiques et financières et la coopération bilatérale étaient au centre des discussions entre le ministre des Finances, Laaziz Faid, et les ambassadeurs d'Iran et de Belgique en Algérie, respectivement, Mohammad Reza Babaie et Alain Leroy. C'est ce qu'a indiqué ce dimanche le ministère dans un communiqué.

Lors de son entretien avec l'ambassadeur de la République Islamique d'Iran, le ministre a passé en revue les différentes actions initiées au titre des relations économiques et financières bilatérales, ainsi que les perspectives de coopération entre les deux pays, selon la même source.

A cet égard, les deux parties ont souligné "l'important potentiel dont disposent les deux pays, qui nécessite d'être mis à profit pour rehausser le niveau de coopération au bénéfice du développement économique des deux parties".

L'ambassadeur iranien a, dans ce cadre, souligné la nécessité d'intensifier la coopération entre les deux pays dans tous les domaines, notamment dans les volets économique et financier.

Il a également exprimé le souhait pour une présence plus accrue des entreprises iraniennes en Algérie et des entreprises algériennes en Iran.

De son côté, M. Faid a affiché "la disponibilité de son département ministériel à travailler de concert avec la partie iranienne en vue d'instaurer une coopération

économique bilatérale mutuellement bénéfique et hisser son niveau pour refléter l'excellence des relations politiques liant les deux pays".

A cet effet, il a été convenu d'intensifier les échanges pour explorer les opportunités et conforter le cadre juridique régissant cette coopération, ajoute-t-on.

D'autre part, lors de l'entretien du ministre des Finances avec l'ambassadeur du Royaume de Belgique, les deux parties ont passé brièvement en revue l'état des relations économiques et financières bilatérales, notamment la situation des entreprises belges en Algérie.

Le ministre a abordé également avec son interlocuteur la situation économique et financière de l'Algérie, particulièrement les réformes engagées dans les domaines du foncier économique, des marchés publics et la numérisation du secteur des finances dans la perspective d'instaurer la transparence, d'améliorer le climat des affaires et d'encourager l'investissement algérien et étranger.

Enfin, les deux parties se sont engagées à poursuivre et maintenir leurs échanges et de travailler de concert pour lever les éventuels obstacles entravant les projets de partenariat et, par conséquent, hisser le niveau des relations économiques et financières bilatérales.



Conseil national de la fiscalité : Installation des membres.

Les membres du Conseil national de la fiscalité, dont les activités ont été gelées plusieurs années, ont été installés, lundi à Alger, a annoncé le ministre des Finances, Laaziz Faid, précisant que cet organe visait à renforcer le système fiscal et à améliorer la gestion de la fiscalité.

Lors de la cérémonie d'installation, qui s'est déroulée au siège du ministère des Finances, en présence de cadres du secteur, M. Faid a affirmé que l'installation des 41 membres de cet organe consultatif (représentants des départements ministériels concernés par les finances et la fiscalité, représentants d'associations, unions et organisations professionnelles, représentants d'instances économiques et experts universitaires) intervenait dans le cadre du « programme du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à doter l'Algérie d'institutions fortes et pérennes qui œuvrent à la construction d'une économie forte et prospère ».

Pour le ministre, la réactivation du Conseil national de la fiscalité, après la suspension de ses activités pendant plusieurs années, se veut « un nouveau jalon qui vient renforcer le processus de réforme et de modernisation de la finance publique et un espace de réflexion et d'échange de vues pour atteindre les objectifs de développement économique et accroître l'efficacité fiscale ». Il a, à ce propos, souligné son attachement à ce que cet organe jouisse d'autonomie et de crédibilité dans l'exercice de ses missions et la prise de ses décisions.

Grâce à l'expérience de ses membres, le Conseil national de la fiscalité est chargé d'évaluer le système fiscal, de donner son avis et de faire des propositions sur ses procédures et mesures, de renforcer la relation entre l'administration fiscale et ses partenaires sociaux, en les associant au développement du système fiscal, d'améliorer le climat des affaires et de renforcer la crédibilité des institutions étatiques, par la création d'un environnement garantissant une bonne répartition et une utilisation optimale des ressources financières, a soutenu le ministre.

Organe actif en matière de recherche, d'étude et d'analyse, le conseil s'emploiera, selon M. Faïd, à « publier périodiquement son bilan d'activité accompagné de recommandations et de propositions visant à améliorer et à renforcer le niveau de mobilisation des ressources financières du pays, sur la base desquelles des décisions stratégiques seront prises par les responsables du secteur ».

Le conseil œuvrera, par ailleurs, à « sensibiliser les citoyens à l'importance de la fiscalité à travers l'organisation de campagnes de sensibilisation et de vulgarisation pour expliquer l'importance des impôts dans le financement des services publics et la réalisation du développement durable ».

Le ministre a, en outre, fait savoir que son département ministériel, avait « entamé, via la Direction générale des impôts, l'élaboration d'un programme de modernisation de grande envergure, visant à restructurer les différents services, par la création d'organes modernes, à simplifier leurs procédures administratives et à améliorer la qualité des prestations notamment celles à distance ».

Dans ce cadre, les pouvoirs publics veillent à « conférer une plus grande transparence à la gestion des deniers publics, en rendant le système fiscal plus équitable, en renforçant les mécanismes de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, en soutenant l'investissement et en accompagnant les entreprises économiques », a fait valoir M. Faïd. De son côté, la Directrice générale des impôts, Amel Abdellatif, a souligné que le Conseil national de la fiscalité visait à discuter de toutes les problématiques relatives au système fiscal afin de créer un climat propice aux affaires et de renforcer la crédibilité des différents organes étatiques, rappelant que la réactivation du conseil

avait été recommandée lors des assises nationales sur la réforme fiscale, tenues à l'été 2020.

A noter que le président et le vice-président du Conseil national de la fiscalité seront élus parmi ses 41 membres.

الشعب

المجلس الوطني للجباية يعود للنشاط



أشرف وزير المالية لعزیز فايد، على تنصيب أعضاء المجلس الوطني للجباية بعد تجميد نشاطاته لعدة سنوات، والذي يهدف إلى تعزيز النظام الضريبي وتحسين إدارة الجباية

أكد فايد خلال مراسم التنصيب التي جرت بمقر وزارة المالية بحضور إطارات القطاع، اليوم الاثنين، أن عضوا من ممثلي الدوائر الوزارية ذات الصلة 41 تنصيب أعضاء هذه الهيئة الاستشارية المكونة من بنشاط قطاع المالية والضرائب، وممثلي الجمعيات والاتحادات والتنظيمات المهنية والهيئات الاقتصادية والخبراء الجامعيين، جاء تبعا "لبرنامج رئيس الجمهورية، عبد المجيد تبون، الذي يهدف إلى تمكين "الجزائر من مؤسسات قوية ومستدامة تعمل على بناء اقتصاد قوي ومزدهر

واعتبر الوزير إعادة تفعيل وتجديد تشكيلة المجلس بعد تجميد نشاطاته لعدة سنوات "لجنة أخرى لتدعيم مسار إصلاح وعصرنة المالية العمومية، ومنبرا للتبادل الفكري وتقديم الرؤى المهنية الرامية لتحقيق أهداف التنمية الاقتصادية وتعزيز الفعالية الجبائية"، مؤكدا حرصه على أن يحظى المجلس ب"الاستقلالية والمصداقية" في ممارسة مهامه واتخاذ قراراته

ويتولى هذا المجلس، مهمة تقييم النظام الجبائي واقتراح وإبداء الآراء حول إجراءاته وتدابيره وتوطيد علاقة الإدارة الجبائية بشركائها الاجتماعيين وإشراكهم في البحث وتطوير المنظومة الجبائية، فضلا عن

تحسين مناخ الأعمال وتعزيز مصداقية مؤسسات الدولة، من خلال توفير بيئة عادلة ومستقرة تضمن توزيعاً واستخداماً فعالاً للموارد المالية، يضيف وزير المالية

وإضافة إلى كونه هيئة فاعلة تنشط في مجال البحث والدراسة والتحليل، سيعمل المجلس -حسب فايد- على "نشر، بصفة دورية، حصيلة أعماله المتوجة بتوصيات واقتراحات تهدف إلى تحسين وتعزيز مستوى تعبئة الموارد المالية للبلاد، والتي سيتم على أساسها اتخاذ القرارات الإستراتيجية من طرف "مسؤولي القطاع

وفي الجانب التحسيبي ستعمل ذات الآلية الاستشارية على "تثقيف وتوعية المواطنين بأهمية الجباية من خلال تنظيم حملات توعوية وتثقيفية لتوضيح أهمية الضرائب في تمويل الخدمات العامة وتحقيق التنمية "المستدامة

وأكد فايد أن دائرته الوزارية "باشرت من خلال المديرية العامة للضرائب انجاز برنامج عصرنة واسع النطاق يهدف إلى إعادة هيكلة مختلف المصالح، من خلال استحداث هيئات عصرية إلى جانب تبسيط "إجراءاتها الإدارية وتحسين نوعية الخدمة المقدمة لاسيما تلك المتعلقة بالخدمات عن بعد

وتبعاً لذلك، فإن السلطات العمومية تعمل "على إضفاء شفافية أكبر في تسيير المال العام، عبر جعل المنظومة الجبائية أكثر عدلاً وإنصافاً وتعزيز آليات محاربة الغش والتهرب الجبائين، فضلاً عن دعم الاستثمار ومرافقة المؤسسات الاقتصادية"، وفق فايد

من جهتها، ذكرت المديرية العامة للضرائب، أمال عبد اللطيف، بأن تأسيس هذا المجلس الوطني للجباية يعد إحدى مخرجات الجلسات الوطنية حول الإصلاح الجبائي التي أقيمت في صانفة 2020، حيث يهدف إلى مناقشة كل الإشكاليات المطروحة في النظام الجبائي من أجل خلق مناخ مناسب للأعمال ولإعادة مصداقية مختلف هيئات الدولة

جدير بالذكر انه سيتم انتخاب رئيس المجلس ونائبه من بين أعضائه الذين ارتفع عددهم من 21 عضواً في التشكيلة السابقة إلى 41 في التشكيلة الحالية



فايد يشرف على تنصيب أعضاء المجلس الوطني للجباية



أشرف وزير المالية لعزیز فايد، على تنصيب أعضاء المجلس الوطني للجباية بعد تجميد نشاطاته لعدة سنوات، والذي يهدف إلى تعزيز النظام الضريبي وتحسين إدارة الجباية وأكد فايد خلال مراسم التنصيب التي جرت بمقر وزارة المالية بحضور إطارات القطاع، اليوم الاثنين، عضوا من ممثلي الدوائر الوزارية ذات الصلة 41 أن تنصيب أعضاء هذه الهيئة الاستشارية المكونة من بنشاط قطاع المالية والضرائب، وممثلي الجمعيات والاتحادات والتنظيمات المهنية والهيئات الاقتصادية والخبراء الجامعيين، جاء تبعا "لبرنامج رئيس الجمهورية، عبد المجيد تبون، الذي يهدف إلى تمكين "الجزائر من مؤسسات قوية ومستدامة تعمل على بناء اقتصاد قوي ومزدهر

واعتبر الوزير إعادة تفعيل وتجديد تشكيلة المجلس بعد تجميد نشاطاته لعدة سنوات "لبنة أخرى لتدعيم مسار إصلاح وعصرنة المالية العمومية، ومنبرا للتبادل الفكري وتقديم الرؤى المهنية الرامية لتحقيق أهداف التنمية الاقتصادية وتعزيز الفعالية الجبائية"، مؤكدا حرصه على أن يحظى المجلس ب"الاستقلالية والمصادقية" في ممارسة مهامه واتخاذ قراراته

ويتولى هذا المجلس، مهمة تقييم النظام الجبائي واقتراح وإبداء الآراء حول إجراءاته وتدابيره وتوطيد علاقة الإدارة الجبائية بشركائها الاجتماعيين وإشراكهم في البحث وتطوير المنظومة الجبائية، فضلا عن تحسين مناخ الأعمال وتعزيز مصداقية مؤسسات الدولة، من خلال توفير بيئة عادلة ومستقرة تضمن توزيعا واستخداما فعالا للموارد المالية، يضيف وزير المالية

وإضافة إلى كونه هيئة فاعلة تنشط في مجال البحث والدراسة والتحليل، سيعمل المجلس -حسب فايد- على "نشر، بصفة دورية، حصيلة أعماله المتوجة بتوصيات واقتراحات تهدف إلى تحسين وتعزيز مستوى تعبئة الموارد المالية للبلاد، والتي سيتم على أساسها اتخاذ القرارات الإستراتيجية من طرف "مسؤولي القطاع

وفي الجانب التحسيبي ستعمل ذات الآلية الاستشارية على "تنقيف وتوعية المواطنين بأهمية الجباية من خلال تنظيم حملات توعوية وتنقيفية لتوضيح أهمية الضرائب في تمويل الخدمات العامة وتحقيق التنمية "المستدامة

وأكد فايد أن دائرته الوزارية "باشرت من خلال المديرية العامة للضرائب انجاز برنامج عصرنة واسع النطاق يهدف إلى إعادة هيكلة مختلف المصالح، من خلال استحداث هيئات عصرية إلى جانب تبسيط "إجراءاتها الإدارية وتحسين نوعية الخدمة المقدمة لاسيما تلك المتعلقة بالخدمات عن بعد

وتبعاً لذلك، فإن السلطات العمومية تعمل “على إضفاء شفافية أكبر في تسيير المال العام، عبر جعل المنظومة الجبائية أكثر عدلاً وإنصافاً وتعزيز آليات محاربة الغش والتهرب الجبائيين، فضلاً عن دعم الاستثمار ومرافقة المؤسسات الاقتصادية”، وفق فايد.

من جهتها، ذكرت المديرية العامة للضرائب، أمال عبد اللطيف، بأن تأسيس هذا المجلس الوطني للجبائية يعد إحدى مخرجات الجلسات الوطنية حول الإصلاح الجبائي التي أقيمت في صائفة 2020، حيث يهدف إلى مناقشة كل الإشكاليات المطروحة في النظام الجبائي من أجل خلق مناخ مناسب للأعمال ولإعادة مصداقية مختلف هيئات الدولة.

جدير بالذكر انه سيتم انتخاب رئيس المجلس ونائبه من بين أعضائه الذين ارتفع عددهم من 21 عضواً في التشكيلة السابقة إلى 41 في التشكيلة الحالية.